

COVID 19 : Il faut soutenir les médecins libéraux franciliens des établissements privés qui s'engagent à nouveau L'URPS interpelle le DG ARS

Paris, le 15 octobre 2020

Comme ils l'ont été lors de la première vague, les médecins libéraux, anesthésistes, chirurgiens et spécialistes en établissement privés répondront à nouveau présents pour prendre en charge les patients COVID lors de cette seconde vague de l'épidémie Coronavirus.

Avec plus d'un tiers des lits de réanimation mobilisés pour la prise en charge de patients COVID, les médecins libéraux en établissement sont d'ores et déjà pleinement engagés.

Cette situation conduit déjà à:

- Mobiliser des médecins pour assurer une continuité de soins sur des patients COVID, hospitalisés en réa, soins critiques et en lits de médecine ;
- Reprogrammer un certain nombre d'intervention ou acte non urgents et/ou pouvant déboucher sur un besoin en réanimation ;
- Maintenir une prise en charge continue des autres pathologies à un rythme adaptée aux contraintes sanitaires permettant la sécurité de tous mais aussi pour éviter un retard au diagnostic ou au traitement.

Dans ces conditions l'URPS médecins vient d'écrire au DG de l'ARS pour lui demander:

- Que la liberté de choix et d'organisation des prises en charges soit laissée aux médecins en établissement dans des règles fixées par la collectivité médicale locale (CME ou autre)
- Que soit très vite confirmée au niveau national, la reconduction des dispositifs de rémunération compensatoire des médecins en établissements pour perte d'activité, et s'il y lieu la prise en charge à 100% du chômage partiel de leurs personnels.
- Que la valorisation de l'activité en établissements des médecins qui se dédient à la prise en charge COVID sans entrer dans le cauchemar administratif lors de la 1^{ère} vague; pour rappel certains médecins engagés dans la première vague n'ont toujours pas été indemnisé.

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 22 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle contribue à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ». L'URPS agit partout sur le territoire francilien pour favoriser l'installation des médecins libéraux et les accompagner au quotidien dans leur exercice au service de la population.

Contacts presse

Sylvie Courboulay – URPS médecins libéraux Île-de-France

sylvie.courboulay@urps-med-idf.org - 06 86 80 88 56

Thomas de Climens & Quentin Hua - DGM conseil

thomasdeclimens@dgm-conseil.fr / quentin.hua@dgm-conseil.fr - 01 40 70 11 89